

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DECISION DU PRESIDENT

Objet :

**Acquisition
matériel
développement
itinérance :
LABASTIDE
D'ANJOU**

de

Le Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

RPE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 4°, L 2122-23 et L 5211-2,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-208 en date du 9 décembre 2021 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de Communes,

Décision n° 23-102

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1-1° du code de la commande publique,

VU le règlement intérieur des marchés inférieurs aux seuils européens approuvé par délibération n°20210130 en date du 16 juin 2021, article 8.2,

CONSIDERANT que la Communauté de communes a obtenu un soutien de la Commission d'action sociale de la CAF sous forme d'aide à l'investissement d'un montant de 80% du coût total du projet prévu de développement de l'itinérance RPE sur la commune de LABASTIDE D'ANJOU,

Ampliation faite le

VU la consultation réalisée par les services communautaires dans le cadre d'une procédure adaptée,

Certifié exécutoire en
Préfecture le :

10/08/2023

Et par la publication
le :

10/08/2023

Et par notification de :

DECIDE

ARTICLE I : d'acquérir des tapis et des barrières afin de garantir la qualité d'accueil des enfants dans le cadre du développement de l'itinérance RPE sur la commune de LABASTIDE D'ANJOU auprès de l'entreprise WESCO route de Cholet CS80184 79141 CERIZAY CEDEX pour un montant de 3 816,54 € HT.

ARTICLE II : les dépenses seront imputées au budget principal.

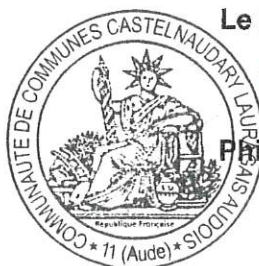
ARTICLE III : la présente décision n°23-102 sera inscrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

ARTICLE IV : Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Percepteur.

Castelnaudary, le 10 août 2023

Le Président,



Philippe GREFFIER